

CONSEIL D'ADMINISTRATION - C.C.A.S. D'AUBIN

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU JEUDI 03 JUILLET 2025

Le trois juillet deux mil vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (12) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme MAZARS Séverine, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, Mme CEREDE Nadine, M. FABRE Bernard, M. LONCKE Jean-Claude, Mme SOLIS Hélène, M. SOUVERAIN Bernard.

Procuration(s) (3) : Mme JANNOT Nicole à Mme GARRIC Magali
M. BOSCUS Serge à M. GAILLAC Maxime
Mme NEGRE Gisèle à Mme MAZARS Séverine

Absent(s) et excusé(s) (2) : Mme SALVAN Maryline, Mme PICHON Thérèse.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Madame la Présidente ouvre la séance du conseil d'administration à 14 heures 05 minutes.

La Présidente, après avoir excusé les absents, valide le quorum. Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025 est adopté en fin de séance, après l'examen des dossiers d'aide sociale.

Madame BEC Emilie est désignée comme secrétaire de séance.

POINT N°1 - Délibération 2025-13 : DÉLIBÉRATION RECTIFIANT LES MODALITÉS D'ORGANISATION DU REPAS DES AINÉS 2025, CRÉES PAR LA DÉLIBÉRATION 2025-03

La Présidente, après avoir fait la lecture du rapport de présentation, et sans observation des administrateurs, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré,
La Commission Administrative autorise à l'unanimité la modification du temps de travail des 4 emplois non permanents créées par la délibération 2025-03 et la dépense, et prévoit le paiement des heures sur le budget principal du CCAS.

Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2025-13

POINT N°2 - Délibération 2025-14 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS

La Présidente, après avoir fait la lecture du rapport de présentation, sans observation des administrateurs, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative autorise à l'unanimité la modification du tableau des effectifs du service prestataire d'aide à domicile du CCAS d'Aubin, à compter du 1er septembre 2025, tel que présenté ; et prévoit l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois inscrits au budget annexe du CCAS d'Aubin.

Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2025-14

POINT N°3 - Délibération 2025-15 : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A DES ENTRÉES À LA PISCINE MUNICIPALE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL DU CCAS

La Présidente, après avoir fait la lecture du rapport de présentation, sans observation des administrateurs, fait procéder au vote. C. TEULIER précise que cette mesure est prise dans une volonté d'aligner les avantages des agents du CCAS sur ceux de la Mairie. La liste des enfants concernés est communiquée aux hôtesses de caisse.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative autorise à l'unanimité l'octroi de 12 entrées par enfant de moins de 18 ans et par été, à l'ensemble des agents du CCAS, et cela à compter de l'été 2025 ; et autorise la dépense correspondante sera inscrite au chapitre « charges de personnels », dépense au titre de l'action sociale, du budget annexe du CCAS pour l'exercice 2025.

Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2025-15

POINT N°4 - Délibération 2025-16 : MISE À JOUR DES DOCUMENTS DE SERVICE RELATIFS À LA RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIES À DOMICILE

La Présidente invite M. GARRIC à présenter le projet de service. Cette dernière informe qu'un comité de pilotage composé de Mme GARRIC, Mme MAZARS et Mme NEGRE, s'est réuni à trois reprises pour élaborer le document.

Pour rédiger le présent document, le comité de pilotage s'est appuyé sur l'évaluation du précédent projet de service 2018-2020, les salariées par le biais d'un questionnaire ont été associées à sa rédaction et quelques usagers ont été sollicités via une enquête téléphonique.

E. BEC précise que la rédaction du projet de service, s'insère dans une dynamique plus large de restructuration de l'activité de l'aide à domicile et de mise en conformité vis-à-vis des attentes réglementaires.

M. GARRIC explique que dans le cadre de la réforme, le CCAS a fait le choix de ne rester que Service Autonomie Aide, par conséquent il n'a pas de missions liées aux soins. Cependant, des

conventions de partenariats ont été réalisées avec les cabinets libéraux du secteur. La structure a donc fait le choix de l'indépendance bien que le département encourage au rapprochement de services.

C. TEULIER met en avant la volonté de pérennisation d'une structure de proximité à taille humaine, qui a une forte identité et un système de valeurs partagés par la direction, les agents et les usagers.

M GAILLAC renchérit que le CCAS bénéficie d'une réputation de qualité auprès de la population, le service ayant bonne presse.

B. FABRE interroge : jusqu'à quand le SAD pourra-t-il conserver son autonomie et son indépendance, notamment au regard des exigences du conseil départemental ?

E BEC répond qu'il convient de continuer à avoir une gestion rigoureuse et qu'il est déterminant de se différencier des autres prestataires de service.

Après avoir délibéré,

La Commission Administrative autorise la diffusion des documents présentés en séance à savoir :

- Les procédures de repérage des situations de maltraitance,
- Le pré-projet et projet d'accompagnement personnalisé (PAP),
- Le projet de service pour la période 2025-2030, contenant la liste des partenariats actuels ou à venir.
- Les conventions de partenariats avec les cabinets libéraux de soins infirmiers

Votes pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2025-16

POINT N°5 – Dossier d'aide sociale

Magali GARRIC présente les 7 dossiers d'aide sociale instruits par le CCAS.

Madame la Présidente clôture la séance à 15h15, sans que des questions diverses ne soient soulevées et après l'intervention de Magali GARRIC transmettant deux informations : l'activation du registre canicule, elle appelle les administrateurs à signaler toute personne fragile ; le versement d'un don de l'APA de Viviez en contrepartie du prêt de la salle Emile Zola.

Secrétaire de séance	Président de séance
Emilie BEC 	Christine TEULIER  

